



Programme de la Formation de Recyclage

Encadrement de Chantier – Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation

1 jour

Mettre à jour les connaissances du stagiaire en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation

- ✓ connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- ✓ connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- ✓ connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- ✓ connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- ✓ connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- ✓ les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- ✓ les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- ✓ la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéroulque de chantier
- ✓ les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- ✓ être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- ✓ être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- ✓ assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- ✓ être capable de choisir des EPI adaptés

- ✓ être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- ✓ connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

Validation de la formation

Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Pédagogie

- ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses
- Mise en situation sur une plate-forme pédagogique

Nombre de stagiaires

10 personnes maximum conformément à la législation

Public

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Prérequis

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
- ✓ Maîtriser la langue française
- ✓ Fournir l'Attestation de Compétence de la formation précédemment suivie

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plateforme Aix-en-Provence

22, rue Gustave Eiffel - La Verdière I
13880 VELAUX - www.norrac.fr

Tél : 04 42 740 100 - Fax : 04 42 81 20 95

Plateforme Lyon

151, impasse de la Balme
69800 SAINT-PRIEST - www.norrac.fr

Tél : 04 78 42 42 66

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000,00 € - RCS AIX 417 529 781 - SIRET : 417 529 781 00078